REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260603-2026_06_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 03 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE - S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : S.TACHEAU pouvoir donné P.BOUVET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-06-05 : DÉSIGNATION ÉLUS MUNICIPAUX POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITÉ (CIA)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au conseil communautaire du 27 avril 2026, conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que Questembert Communauté regroupe plus de 5000 habitants et est compétente en matière d'« aménagement de l'espace », la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire.

Elle est composée notamment de représentants des communes membres (1 représentant par commune) et des conseillers communautaires de Questembert Communauté (4 membres), ainsi des représentants d'associations, ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, représentant les personnes âgées, représentant des acteurs économiques, et des représentants d'autres usagers.

Il est proposé de désigner un conseiller municipal représentant pour participer à cette future commission.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- Sandrine DEJARDIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX * 56250 MORBIHAN *

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du